

Interpelle

Off. pub.

mil sept cent quatre vingt-
ise à quatre heures du soir, pardevant
conseil general de la commune de
nt cent quatre vingt deux pour
ances, mariages et décès des Citoyens,
on commune Jacques teulon, tailleur
de Valleraugue rue du pied du pred,
ant de bas age de quarante-deux
quatre ans, le premier demeurant
de Valleraugue rue de la placette
ncipalité, au mas Mauret les
ficiers public que Marie Revolte
chee avant-hier douzieme du
matin dans sa maison scituée
on l'a presente et auquel il a
deklaration que les Citoyens
ie conforme à la verité, et
nt denomme, j'ai redigé, en
present acte, que francois
oi, ledit Jacques teulon pere de
ce interpellé.

quatrieme feuille
Dortier



N° 9

Maurice Cougoulueignes,
fils de Jean Cougoulueignes
et de Marie Teissedre de
Valleraugue.

Aujourd'hui vingt-quatrieme jour du mois de janvier mil sept cent quatre vingt-trois
lan second de la Republique françoise à une heure après midi, pardevant moi
Jean Puyre homme de loi, membre du conseil general de la commune de Valleraugue
departement du Gard élu le vingt-neuf octobre mil sept cent quatre vingt deux pour
dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des Citoyens, est
comparu en la maison commune Jean Cougoulueignes laboureur domicilié audit
Valleraugue quartier de Cabresvayres lequel assiste de Jean teissedre aussi laboureur
age de soixante trois ans demeurant audit Valleraugue quartier de Cabresvayres et
de Jean Salles fabriquant de bas age de vingt-quatre ans domicilié audit Valleraugue
place du temple, a declare à moi Jean Puyre officier public que Marie teissedre son
epouse en legitime mariage est accouchée hier vingt-troisieme du present à huit heures
du soir dans sa maison scituée au quartier de Cabresvayres d'un enfant mâle qu'il
m'a presente et auquel il a donne le prenom de Maurice. D'après cette deklaration
que les Citoyens Jean teissedre et Jean Salles ont certifié conforme à la verité et
la representation qui m'a été faite de l'enfant denomme, j'ai redigé, en vertu des
pouvoirs qui me sont delegués le present acte que Jean Salles a signé avec moi
ledit Jean teissedre et ledit Jean Cougoulueigne pere de l'enfant ayant declare
ne le savoir faire de ce interpellé: fait en la maison commune de Valleraugue
les jour mois et an ci-dessus.

J. Salles Puyre off. pub.

N° 10.

Jean-David Capion, fils
de Jean Capion serrurier et
de Marie Maurin de

Aujourd'hui vuygt Cinquieme Jour du mois de Janvier
mille Sept cent quatre vuygt trois lan second de la
Republique françoise a deux heures après midy pardevant
le Conseil General